



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre  
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf  
[www.esch-sur-sure.lu](http://www.esch-sur-sure.lu)

Publication à partir  
du 02.09.2022

## Avis au public

Conformément à l'article 24, paragraphe 1, de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Mme Annick Risch-Marnach a demandé auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau une autorisation concernant une dérogation conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la Haute-Sûre concernant l'épandage de purin et de lisier à Eschdorf.

Le collège des bourgmestre et échevins,

